

Par courriel

Vendredi 2 novembre 2012

M. Sylvain Villeneuve
Urbaniste, chef de la division de l'urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement de Ville-Marie

c. c. : M^{me} Christine Racine, urbaniste, conseillère en aménagement
M. Pierre-Étienne Gendron-Landry, conseiller en aménagement
M. Marc Labelle, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Objet : Consultation publique sur le PPU du Quartier des spectacles – pôle du Quartier latin
Développement commercial**

Monsieur,

Le PPU du Quartier des spectacles – pôle du Quartier latin dit que le « cadre de loi gouvernemental actuel régissant les instances de développement commercial ne répond pas adéquatement aux besoins particuliers du Quartier des spectacles, tant sur le plan du financement que sur celui de ses champs d'action. » (doc. 3.1, p. 95). En quoi le cadre actuel est-il inadapté?

Le PPU propose aussi « [d']évaluer avec le gouvernement les dispositions légales nécessaires à la formation d'une instance de développement commercial répondant spécifiquement aux besoins du Quartier des spectacles » (doc. 3.1, p. 94). Cette instance remplacerait-elle des instances existantes? Si oui, lesquelles? Quels avantages en tireraient les commerces et entreprises?

Ces questions seront rendues publiques sur le site web de l'OCPM, ainsi que les réponses qui seront fournies. Je vous remercie d'avance pour votre prompt collaboration.

Stéphanie Espach
Secrétaire et analyste de la commission
Office de consultation publique de Montréal